

Fiche terminologique n°190

TERME ÉTUDIÉ : **limited enrolment**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement et apprentissage : enseignement collégial, enseignement universitaire; gestion de l'enseignement : admission

DÉFINITION : The result of an administrative procedure restricting the number of students who can register for a course and/or a program.

CONTEXTE : "Applicants to programmes with limited enrolment will require academic qualifications considerably higher than the minimum standards."

TERME ÉTUDIÉ : **contingentement**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DÉFINITION : «Résultat de l'action de limiter, par une mesure administrative, le nombre de places dans un établissement d'enseignement, pour un programme d'études ou pour un cours.»

CONTEXTE : «Dans le cas où le contingentement d'un programme s'impose, les responsables de ce programme doivent faire [...] la preuve [...] que le dépassement du nombre limite de places disponibles risque de compromettre la qualité de la formation de l'étudiant.»

JUSTIFICATION : Le Réseau retient le terme «contingentement» dont l'usage est établi. La tournure «contingentement du nombre de places» ou, par ellipse, «contingentement des places» est un pléonasme. Il faut dire simplement «contingentement» ou «contingentement de l'admission» (dans un établissement, à un programme, à un cours). Cette règle s'applique aussi au verbe, au participe passé et à l'adjectif. Contrairement au terme anglais, le terme français peut également désigner l'action de limiter le nombre de places.

DATE DE RÉDACTION : janvier 1994